

# ATTESTATION DE CAPACITE

## N° 16691

( Rév. : 1 - Renouvellement )

Délivrée en application de l'article R.543-99 du code de l'environnement

Conformément à l'article R.543-99 du code de l'environnement, le CEMAFROID, agréé par arrêté du ministère de l'écologie en date du 29 août 2008, et renouvelé par arrêté du 10 septembre 2013

**VOLVO TRUCK CENTER**  
17 RUE DES PILIERS DE LA CHAUVINIÈRE  
44816 SAINT HERBLAIN CEDEX

(SIRET n°37913416600204)

dispose des capacités nécessaires pour intervenir sur les équipements et réaliser les activités

**CATEGORIE V : Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, assemblage, mise en service et récupération des fluides des systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R. 311-1 du code de la route.**



L'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans.  
Validité du : 11/08/2014 au : 10/08/2019

Fait à Fresnes,  
Le : 01/08/2014

**Gérald CAVALIER**  
**Président de TECNEA SAS**



Cette attestation pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du code de l'environnement. Pour vérifier à tout moment la validité de cette attestation, consulter la liste des opérateurs attestés sur [www.datafluides.fr](http://www.datafluides.fr) ou flashez ce QR code :

